

REGLEMENT DU CONCOURS BELLE AVEC MAXWHITE

Paris, le 29 Avril 2014

ARTICLE 1 – OBJET

La société Le Lab Consulting dont le siège est situé au 32, rue Guersant Paris 75017 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise pour le compte de la société Colgate-Palmolive, société par actions simplifiées au capital de 6.911.180€, dont le siège social est situé 60, Avenue de l'Europe, 92 270 Bois Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 478 991 649, un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Belle Avec MaxWhite » (ci-après dénommé "le Concours"). Le Concours est effectif du Mercredi 30 Avril 2014 (09h00) au Mercredi 25 Juin 2014 (12h00).

Le présent règlement définit les règles applicables à ce Concours.

ARTICLE 2 – CONDITION DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Le Concours est exclusivement réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DOM-TOM) (ci-après désignées « le (ou les) Participants(s) ou Joueurs »), à l'exclusion :

- des membres du personnel de la Société Organisatrice et de la Société Colgate-Palmolive,
- des personnes ayant collaborées directement ou indirectement à l'organisation du Concours ainsi que le personnel ou alliés de l'Huissier de Justice chez lequel le règlement est déposé,
- les collaborateurs des sociétés hébergeant le concours,
- des familles des membres du personnel des sociétés susvisées.

Toute participation au Concours est strictement personnelle et nominative.

La participation au Concours peut nécessiter l'acceptation des « cookies » par votre navigateur internet.

La participation est limitée à une par personne (même nom et/ou /pseudo et/ou adresse e-mail). En cas de pluralité de participations, les participants seront exclus du concours.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITE DU CONCOURS

Le Concours se déroule du 30 Avril 2014 (09h00) au 25 Juin 2014 (12h00).

Pour participer, il faudra :

Se rendre sur l'une des url suivantes : <http://www.belle-avec-maxwhite.fr> , <http://www.belleavecmaxwhite.fr> , <http://www.belle-avec-maxwhite.com> , <http://www.belleavecmaxwhite.com> , ou sur <http://www.colgate.fr/maxwhiteone>

- Cliquer sur l'onglet « Belle Avec MaxWhite » présent sur la page d'accueil dudit site.
- Cliquer sur « Partager vos astuces », puis sur le bouton « Participez » au-dessus de l'ensemble des astuces des participants.
- Remplir le formulaire (Nom, Prénom, Code Postal, Ville, Adresse Email, Acceptation du règlement)
- Rédiger son astuce beauté en 200 caractères maximum
- Enregistrer sa participation en cliquant sur le bouton « Je partage mon astuce »

Chaque participant s'engage strictement à fournir des informations exactes et complètes.

Toute connexion ou transmission de données effectuée à partir du compte du participant sera réputée avoir été effectuée par la personne inscrite pour ce compte.

La date de clôture définitive des inscriptions au concours est le 25 Juin 2014 à 12h00.

Ne seront prises en compte par le Jury que les participations conformes au présent règlement, enregistrées avant le 25 Juin 2014 à 12h00 selon la date et l'heure de réception des courriers électroniques.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation. La Société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants en demandant des pièces justificatives d'identité et d'adresse. La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler un gain dans l'hypothèse où il serait révélé une discordance entre les informations déclarées lors du remplissage du formulaire et les pièces produites.

ARTICLE 4 – VALIDATION DE L'ASTUCE

Tout dépôt de l'astuce sera soumis à un contrôle a priori, c'est-à-dire qu'elles seront vues et étudiées avant leur mise en ligne. Les Participants seront informés par courriel si leur création a été refusée par le modérateur. La société organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir une astuce qui ne respecterait pas le thème du jeu concours.

Seront aussi exclus du concours les textes qui contiennent un contenu jugé à caractère publicitaire, promotionnel, commercial, illicite, choquant, diffamatoire, pornographique, raciste, haineux, ou qui porte plus largement atteinte à la dignité humaine, animale.

Le texte proposé ne devra pas citer de marques à l'exception des marques du groupe Colgate-Palmolive.

Le Participant certifie être l'auteur du texte proposé et déclare qu'il est original, ne reproduit pas une œuvre préexistante et ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Le Participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et /ou procédure quels qu'en soient les formes, objet et nature formés contre la société organisatrice et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et /ou l'exploitation du texte proposé.

Le Participant accepte l'ensemble des conditions ci-dessus et est pleinement conscient que dans l'hypothèse où une procédure judiciaire serait intentée à l'encontre de La société organisatrice du fait de la publication du texte proposé, cette dernière aurait la faculté d'appeler Le Participant en garantie.

ARTICLE 5 –AUTORISATION

Le Participant autorise à titre gracieux l'utilisation du texte par La société organisatrice sur le site www.belleavecmaxwhite.fr pendant la durée du concours et pendant 12 mois à compter de la date de clôture de ce dernier. A cet effet, le Participant autorise La société organisatrice, à représenter et reproduire son texte. Il autorise en outre La société organisatrice à procéder, le cas échéant, aux corrections orthographiques, grammaticales et typographiques nécessaires à la publication du texte.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jury MaxWhite One sera composé de 2 personnes du personnel de la Société Organisatrice ainsi que de 2 personnes de la Société Colgate-Palmolive ainsi que de Karine Ferri qui tiendra lieu de présidente du Jury.

Les 11 participants élus seront sélectionnées à partir de leur astuce (un conseil) et des critères suivants :

- L'astuce devra être originale
- L'astuce devra être claire et bien formulée
- L'astuce devra être en adéquation avec l'atmosphère du site « Belle Avec MaxWhite »

Le Jury MaxWhite One sélectionnera 11 participants parmi lesquels :

1 Gagnant de rang un :

Le premier participant élu par la présidente du Jury, sera désigné comme gagnant de rang un.

10 Gagnants de rang deux :

Les dix autres participants élus par le jury MaxWhite One, seront désignés comme gagnants de rang deux.

Le jury Max White One délibèrera le 26 Juin 2014.

Les gagnants seront contactés par la Société Organisatrice via courrier électronique le 27 Juin 2014, au plus tard.

Ils devront, par retour du courrier électronique, indiquer à la Société Organisatrice leur nom, prénom et adresse postale complète afin que leur lot puisse leur être envoyé par le transporteur partenaire de la Société Organisatrice.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne répondrait pas à l'e-mail envoyé par la Société Organisatrice dans un délai de 30 jours, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de choisir un autre gagnant parmi les participants dans les conditions fixées par le présent règlement.

Il ne sera adressé aucun courriel, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 - DESCRIPTION DES DOTATIONS

Rang 1 : « Une après-midi Beauté au cœur de Paris avec Karine Ferri » d'une valeur totale approximative de 950€ TTC comprenant :

- Un soin d'une durée de 3h d'une valeur totale marchande approximative de 260€ TTC comprenant un soin visage, un maquillage et une manucure.
- Une rencontre avec Karine Ferri au cœur de Paris pour une pause gourmande pendant 30 min
- 1 aller-retour de la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à la gare de Paris ainsi que l'hébergement à Paris pour une nuit. Le choix du transport se fera en collaboration avec le gagnant. L'aller-retour et l'hébergement sont valables 6 mois à compter du 27 juin 2014 et correspondent à une valeur commerciale totale plafonnée à 500€ TTC. Tout éventuel dépassement de ce budget sera à la charge du gagnant.

Rang 2 : « Une des 10 RedBox Colgate MaxWhite One Optic » d'une valeur totale approximative de 50€ TTC comprenant un vernis à ongles, un rouge à lèvres haut de gamme ainsi qu'un dentifrice Colgate MaxWhite One Optic.

Précisions : la valeur indiquée correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement ; cette valeur est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de défaillance éventuelle de son partenaire responsable de la fourniture des dotations, la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive se réservent le droit de remplacer les dotations manquantes par des lots de valeur équivalente ou supérieure, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition des dotations.

Si pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient pas profiter de leur dotation, celle-ci serait définitivement perdue et ne serait pas réattribuée.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés (que ce soit à titre gracieux ou payant) à un tiers.

Les prix ne sauraient être perçus sous aucune autre forme que celle prévue au présent règlement. En conséquence, les lots ne pourront en aucun cas être échangés, à la demande des gagnants, contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Les lots non attribués dans le cadre de cette opération seront, au choix de la Société Organisatrice, attribués aux consommateurs, dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressés à une association caritative.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Le Concours est proposé sur le site Internet aux adresses suivantes : <http://www.belle-avec-maxwhite.fr> , <http://www.belleavecmaxwhite.fr> , <http://www.belle-avec-maxwhite.com> ,

<http://www.belleavecmaxwhite.com> et <http://www.colgate.fr/maxwhiteone> .

Le présent règlement complet du Concours est disponible sur le site Internet à l'adresse www.belleavecmaxwhite.fr.

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à une participation effective au Concours (sur la base forfaitaire de 5 minutes de connexion, soit 0,194 euros) peut être obtenu sur demande écrite, en précisant la date de connexion, sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur.

Les demandes de remboursement des frais de connexion doivent être envoyées par courrier postal avant le 21 Mai 2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale du Concours – Le Lab Consulting, Concours Belle avec MaxWhite, 32 rue Guersant 75017 Paris) et contenir les éléments suivants :

- l'indication de leur nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- l'indication de la date et de l'heure de leur connexion au site « Belle Avec MaxWhite » ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès faisant apparaître la connexion ;
- un RIB ou RIP

Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte. Une copie de votre facture vous sera envoyée par courrier.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par chèque dans un délai moyen de 6 semaines à partir de la date de réception de la demande écrite.

En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

Les frais d'affranchissement relatifs à cette demande sont remboursés sur la base du tarif lent 20g en vigueur.

ARTICLE 9 - RESPECT DES REGLES

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. La société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et/ou les conditions générales d'utilisations du site [www](http://www.belleavecmaxwhite.com).

La société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La société organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de l'inscription au jeu-concours.

ARTICLE 10 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé à la SCP PROUST & GOURY-LAFFONT, Huissiers de Justice au 28 ter, rue Guersant, 75017 Paris.

Il peut être obtenu et imprimé directement sur le site www.belleavecmaxwhite.fr et peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant la date de clôture du Concours, à l'adresse suivante : Le Lab Consulting-Concours Belle Avec MaxWhite-32, rue Guersant-75017 Paris Les frais d'affranchissement sont remboursés au tarif lent 20g en vigueur sur simple demande jointe à la demande de règlement dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse). Joindre RIB/RIP. Les demandes illisibles, incomplètes, insuffisamment affranchies ou envoyées hors délai ne seront pas prises en compte.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités du concours ou le nom des gagnants.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même la version déposée fait foi face aux informations divulguées sur le site du Concours et en contrariété avec le présent règlement.

ARTICLE 11 - INFORMATIONS PERSONNELLES

La Société Organisatrice et Colgate-Palmolive vous informent qu'elles sont susceptibles d'utiliser des "cookies" temporaires valables pendant la période de durée du Concours.

Ces "cookies" sont des données stockées en mémoire vive dans votre ordinateur. Ils ne permettent pas de vous identifier; en revanche, ils enregistrent des informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur le site (les pages que vous avez consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) qui seront visibles lors de vos visites ultérieures.

Nous vous informons que vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant votre navigateur de la manière suivante :

- Si vous naviguez sur Internet avec Microsoft Internet Explorer 6 : choisissez le menu « Outils », puis « Options Internet », cliquez sur l'onglet « Confidentialité », sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur.
- Si vous naviguez sur Internet avec Microsoft Internet Explorer 7 : choisissez le menu « Outils », puis « Options Internet », cliquez sur l'onglet « Confidentialité », sélectionnez « Internet » puis « Personnaliser le niveau », repérez la rubrique « Cookies » et choisissez l'option qui vous convient.
- Si vous naviguez sur Internet avec Navigator Gold 3 (Netscape) : Cliquez "options", "préférences du réseau", "protocoles". Parmi différents avertissements que vous pouvez activer, le premier est intitulé "avertir avant d'accepter un cookie". Vous serez alors averti(e) lors de l'arrivée d'un "cookie" et vous pourrez vous opposer à son enregistrement par votre logiciel de navigation.
- Si vous utilisez des versions de navigateurs autres que celles mentionnées, merci de vous référer aux fichiers d'aide ou au manuel d'utilisation.

Vous opposer à l'enregistrement de « cookies » peut nuire à votre navigation sur le site www.belleavecmaxwhite.fr, ainsi qu'à votre participation au Concours.

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif contenues dans les participations feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les Joueurs peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données à caractère personnel et disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à – Le Lab Consulting, Concours Belle Avec MaxWhite, 32 rue Guersant 75017 Paris.

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Concours et à l'attribution de la dotation aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive dans le cadre du Concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Ce Concours est soumis à la Loi française.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de La société organisatrice ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement et seront consignées chez l'huissier détenteur du règlement.
- du fait d'une erreur d'acheminement des colis, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration et de toutes autres perturbations dans l'acheminement (grèves).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du site Internet www.belleavecmaxwhite.fr empêchant toute participation au jeu-concours.

La Société Organisatrice rappelle aux utilisateurs les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des utilisateurs à ce réseau via le site web « Belle Avec MaxWhite ».

Plus particulièrement, la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive, ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux utilisateurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La responsabilité de la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive ne saurait être encourue si une personne :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué.

La participation au concours par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive ne peuvent être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au site et la participation au concours de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice et Colgate-Palmolive peuvent se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice et Colgate-Palmolive, notamment dans leurs systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de leur site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituant des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

La Société Organisatrice et Colgate-Palmolive ne peuvent être tenus pour responsable en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau Internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice et Colgate-Palmolive ne peuvent être tenus pour responsable si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des informations ne seraient pas parvenues aux participants.

La Société Organisatrice et Colgate-Palmolive ne sauraient davantage être tenues responsable au cas où un ou plusieurs utilisateurs ne pourraient parvenir à se connecter à l'un ou l'autre des sites web susvisés ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice et ses partenaires ne sauraient encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Concours.

Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

ARTICLE 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus diffusés sur le site « Belle Avec MaxWhite » est protégé par les droits d'auteur de la Société Organisatrice, Colgate-Palmolive et/ou de ses Fournisseurs et/ou Partenaires.

Ces contenus s'entendent, à titre principal et non limitatif : les informations et données, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit (fichiers sources, fichiers images, sons, vidéos, etc....).

Les régimes de propriété intellectuelle y afférents interdisent toute reproduction, partielle ou totale, diffusion, adaptation, utilisation des éléments appelés à être diffusés sur cette page.

Les participants s'interdisent en conséquence toute opération de cette nature.

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.